

GE_GERICHTE ATA/401/2015 vom 28. April 2015

GE Cour de justice, 2015-04-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_401_2015

FR: GE_GERICHTE ATA/401/2015 du 28 avril 2015

IT: GE_GERICHTE ATA/401/2015 del 28 aprile 2015

Erwägungen

E. 12

septembre 1985 (LPA - E 5 10), sont susceptibles de recours les décisions finales, les décisions par lesquelles l'autorité admet ou décline sa compétence ainsi que les décisions incidentes, si ces dernières peuvent causer un préjudice irréparable ou si l'admission du recours peut conduire immédiatement à une décision finale qui permet d'éviter une procédure probatoire longue et coûteuse.

L'art. 4 al. 1 LPA définit la notion de « décision ». Il s'agit des mesures individuelles et concrètes prises par l'autorité dans les cas d'espèce et ayant pour objet de créer, de modifier ou d'annuler des droits ou des obligations, de constater l'existence, l'inexistence ou l'étendue de droits, d'obligations ou de faits ou encore de rejeter ou de déclarer irrecevables des demandes tendant à créer, modifier, annuler ou constater des droits ou obligations.

Les décisions incidentes, les décisions sur réclamation ou recours et les décisions prises en matière de révision et d'interprétation sont aussi des décisions (art. 4 al. 2 LPA). 2)

En l'espèce, le courrier adressé par l'hospice à Mme A_____ le

E. 17

février 2015 ne répond à aucune des définitions précitées. Il ne fait que donner une précision quant à la date de réception de l'opposition, sans traiter cette dernière. Il ne crée ni ne constate l'existence d'un droit ou d'une obligation.

- 4/5 - A/956/2015

Partant, ce courrier ne peut faire l'objet d'un recours et ce dernier sera déclaré irrecevable, sans autre instruction (art. 72 LPA). 3)

Vu la nature du litige, il ne sera pas perçu d'émolument (art. 11 du règlement sur les frais, émoluments et indemnités en procédure administrative du 30 juillet 1986 - RFPA - E 5 10.03). Aucune indemnité de procédure ne sera allouée à la recourante, qui succombe (art. 87 al. 2 LPA).

* * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.